

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Chouinard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/44a7718de66ea3131788ff3d>

Date d'obtention : 2022-03-08 19:19:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suite à la réception d'informations. On doit commencer par recueillir l'information. L'aide-mémoire nous aidera à poser les bonnes questions pour avoir l'information nécessaire pour la suite de notre intervention. Si nécessaire, d'autres rencontres peuvent être faites avec des témoins. Là aussi l'information reçue sera pertinente pour la suite. Avec toute ses informations, nous devons par la suite rencontrer la personne qui a reçu le ou les sextos pour tenter de récupérer l'appareil utilisé. Si la personne refuse de collaborer nous devons communiquer, immédiatement, avec le service de police et celle-ci prendra en charge la suite de l'enquête. Même si la personne collabore et nous remet son appareil, nous devons quand même communiquer avec le service de police pour l'aviser de notre intervention et lui remettre notre rapport. Finalement, une fois toutes les informations recueillies que l'expéditeur ou le récepteur du sexto collabore ou non, s'il est question de pornographie juvénile nous devons toujours communiquer avec le service de police. La méthode Sexto ne sera pas mise en place si nous recevons de l'information de l'extérieur (Ex: un parent). La seule chose à faire est de diriger la personne vers le service de police. Et nous devons aussi refuser d'utiliser la méthode Sexto si un policier communique avec nous en nous demandant de faire enquête pour lui. Nous ne sommes pas des mandataires de la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Une situation, qui semble, banale au premier abord pourrait vite dégénérer. La jeune fille après avoir envoyé sa photo semble vivre du stress et de l'inquiétude.

Ce qui ressort aussi dans tout ça, c'est que les 2 jeunes semblent à risque de récidiver. (La 1^{ère} chose que je me suis dit: Encore! Elle a pas eu assez peur la 1^{ère} fois.) Malheureusement dans nos écoles ce sont des choses qu'on voit régulièrement. Il y a des jeunes qui par besoin d'attention, d'amour, pour se faire des amis(es) vont faire des "erreurs" à plusieurs reprises. Les jeunes ont souvent la pensée magique de croire que c'est terminé et qu'ils n'entendront plus parler de ce qu'ils ont fait. Le 3^{ème} cas nous prouve le contraire. On a encore beaucoup de sensibilisation à faire auprès des jeunes. Ils ont tendance à croire que c'est juste aux autres que des choses comme ça arrive.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'ignore si c'est délicat mais le fait de rencontrer la personne qui a reçu les photos et lui demander de nous donner son appareil. Pour moi, ça va être l'étape la plus dure. S'il y a collaboration tout va bien aller mais s'il refuse c'est autre chose. A ce moment je me dois d'appeler la police, mais entre le moment que j'appelle et que la police se présente, honnêtement, j'aurais peur que la personne envoie au plus de monde possible la ou les photos ou vidéos compromettantes. N'ayant pas reçu encore la trousse, j'ignore si celle-ci contient des pistes d'interventions dans pareille situation. Je pense que cela pourrait m'aider d'avoir des "trucs" pour intervenir adéquatement.